vos intérêts de sécurité et syndicaux. Vous les renverrez soutenir les patrons à la caisse desquels ils se sont vendus.

Vous n'oublierez pas que les fonctions de délégué mineur, si délicates déjà, sont appelées à le devenir davantage encore par la constitution des prud'hommes mineurs, car le jour où vous serez appelés à nommer vos juges pour la défense de vos droits au travail, nul mieux qu'eux ne pourraient assumer cette tâche.

Donc, le délégué doit être avant tout, un homme droit dont le passé puisse répondre de l'avenir.

Les délégués doivent être encore des militants du Syndicat que nos adversaires voudraient faire tomber afin de vous ramener au régime de terreur dont vous avez fait l'expérience pendant quatorze années.

Vous infligerez à ceux qui poussent à la désorganisation la leçon qu'ils méritent.

Vous veillerez à ce que dans tout le bassin notre syndicat soit victorieux. En agissant ainsi vous aurez une fois de plus affirmé votre indépendance et votre liberté.

Camarades, tous aux urnes au cri de « Vive le Syndicat ! »

Le Conseil d'administration.

FOSSE DUTEMPLE

Pour la circonscription de Dutemple et Réussite, communes de Valenciennes, Hérin, Aubry, Petite Forêt et la Sentinelle, le vote aura lieu le dimanche 11 janvier à *l'école des garçons de Saint-Vaast*, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures du soir.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il y sera de droit procédé, le dimanche 18 janvier au même lieu, dans les mêmes conditions de forme et de durée.

A LA FOSSE DE RŒULX

Camarades,

Vous serez appelés, dimanche prochain 11 janvier, à procéder au renouvellement des délégués à votre sécurité. Certain d'avoir rempli le mandat que vous m'avez confié il y a 3 ans, je n'hésite pas à me représenter à vos suffrages.

Le dévouement que j'ai apporté jusqu'aujourd'hui à défendre vos intérêts en tous lieux et en toutes circonstances, vous est un sûr garant de ce que je serai dans l'avenir, si vous me faites l'honneur de me réélire.

Comme par le passé je m'appliquerai à défendre vos intérêts avec toute mon énergie contre les prétentions abusives des Compagnies.

C'est donc avec la plus grande confiance que j'attends votre jugement. Vous voterez aussi pour *le camarade Bizet Edouard, qui se présente comme* délégué suppléant.

Si vous voulez que nos droits soient défendus allez voter tous ; n'abandonnez pas les armes devant l'ennemi.

Dimanche tous aux urnes aux cris de Vive le Syndicat ! Vive la Justice sociale.

CANIVEZ Augustin, délégué sortant.

Rapports de délégués mineurs

AUX MINES DE MARLES. — *Fosse numéro 3.* — Le citoyen Lenfant Alcide, délégué mineur, a dressé un rapport au sujet de l'accident survenu à l'ouvrier mineur Clabaut Jean-Baptiste, occupé à l'abatage dans la veine St-Léonard lorsqu'il reçut sur les mains un bloc pesant environ 15 kilos. Il a conclu à un cas fortuit.

AUX MINES DE LENS. — *Fosse numéro 12.* — Le délégué mineur Victor Rémy, a fait une visite le 5 janvier à la fosse numéro 12. Il a constaté qu'à la taille 3e rallonge, à la veine Beaumont, côté *gauche, treuil numéro 312, l'ouvrier n'ayant pas* de chassis de retraite, un éboulement peut se produire. De même aux treuils numéros 312, 313 et 314, où l'air fait défaut. En haut de la bowette montante, voie numéro 241, veine Beaumont, les tuyaux à air n'étant pas suffisamment mastiqué, l'air se perd en assez grande quantité.

AUX MINES DE DROCOURT. — *Fosse La Parisienne.* — Le citoyen Ligtard François, dit Lafayette, délégué mineur à la fosse numéro 1, a conclu dans son rapport que l'accident survenu le 27 décembre dans la veine numéro 7 au nommé Dupas Adolphe, âgé de 14 ans et demi, « faiseur de manœuvres » est imputable à la Compagnie. Cet enfant eut le bras droit écrasé entre le toit et la balle « au treuil sans fin de la veine numéro 7. »

La compagnie est responsable : 1. parce que ce gamin était trop jeune pour exécuter ces sortes de travaux ; 2. parce que le treuil n'avait pas la hauteur réglementaire, au lieu d'avoir 1 mètre 10.

AUX MINES DE MEURCHIN. — *Fosse numéro 4.* — Un accident est survenu le 6 janvier au nommé Gillou François, âgé de 35 ans, rouleur, qui eut une jambe brisée par la cage au moulinage de la fosse numéro 4.

La compagnie n'a pas cru devoir avertir le délégué Tassin, parce que la circulaire du 20 août 1901 ne considère plus les machinistes et moulineurs comme ouvriers du fond.

C'est pourquoi ce délégué a adressé un rapport au Préfet lui faisant remarquer : 1. que la victime était souvent occupée comme rouleur au fond ; 2. que c'est en remplacement d'un autre moulineur malade que Gillou a été blessé au dit moulinage.

AUX MINES DE COURRIERES. — *Fosse numéro 2.* — Le citoyen Hurbain Alfred a adressé un rapport au Préfet au sujet de sa visite à la fosse numéro 2 dans la voie St-Barbe. Il a constaté qu'il manque d'air dans toutes les tailles à la « descendrie du crochon » par Gogniaux ; que la voie du cheval est défectueuse ; qu'en haut de la descendrie le bois est appuyé sur le tuyau à air, ce qui pourait occasionner des accidents.

Hurbain a adressé un second rapport au sujet de l'accident survenu au mineur Roméo Pierre-Joseph qui fut blessé par une gaillette à la main gauche. Le travail étant boisé régulièrement, il a conclu à un cas fortuit.

Fosse numéro 10. — Un rapport a été adressé par le délégué mineur Broutin au sujet d'une visite qu'il a effectuée à l'étage 306 mètres aux treuils *et aux tailles avoisinantes. Il a constaté qu'à la* voie du fond de Adelaïde, le boisage est fort défectueux. Etant monté par le montage, il a constaté que « dans les deux voies internes, sur le treuil à corde » l'air ne peut pénétrer jusqu'au fond.

LES RENTES DES MINEURS

MINES D'ANICHE. — *Fosse St-René.* — Jeudi matin, à onze heures, à la fosse St-René, un ouvrier nommé Auguste Battiaux a eu la main droite fortement contusionnée dans un accident de machine.

Il a reçu les soins du docteur Plat. L'on craint que l'amputation du pouce ne devienne nécessaire. Cet accident serait dû, nous assure-t-on, à un vice de fonctionnement de la machine à laquelle était occupé la victime.

A TRAVERS LE MONDE

Nouvelles de Partout

A L'EXEMPLE DES HUMBERT

Une instruction est ouverte à Toulouse contre Edmond Lanave, ancien rédacteur d'un journal de Toulouse, et sa maîtresse, nommée Castera, qui prétendait avoir hérité de deux millions d'un certain baron de Latapie, décédé à Mamers (Sarthe).

Lanave et sa maîtresse purent ainsi se procurer en exploitant la crédulité de divers gogos une somme de 50.000 francs. Ils auraient escroqué davantage, car tout le monde croyait à l'héritage, si le pot aux roses des Humbert n'eût été découvert. Nos escrocs prirent alors la poudre d'escampette. On les retrouvera peut-être en Espagne comme les autres.

Après les Humbert-Daurignac, les Lanave-Castera ; c'est trop pour la célébrité d'une ville qui s'est contentée jusqu'à ce jour de la gloire que lui donnaient les artistes et les littérateurs dont elle est justement fière.

—o—

LA VENGEANCE D'UNE FEMME

Un chef macédonien, Constantin Papoff, ayant été fait prisonnier par un officier turc, nommé Forli-Bey, fut, par ordre de ce dernier, enfermé dans la prison de Florinja et soumis a d'horribles tortures, pour avoir refusé de livrer les noms de ses compagnons. La femme de Nanezda Garewa jura de le venger. Elle gagna les sentinelles qui gardaient la chambre du bey ; nuitamment, elle s'y introduisit et poignarda Forli-Bey. Elle fut poursuivie par les soldats qui firent sur elle plusieurs feux de peloton ; elle tomba percée de balles.

—o—

L'HIVER EN TURQUIE

Les avis des provinces parvenus à Constantinople, portent que l'hiver continue toujours à sévir avec une rigueur extraordinaire. A Castamoni, le thermomètre a baissé jusqu'à 14° audessous de zéro.

A Yénichéhir (Brousse), Mahmoud effendi, fils d'un notable, est mort gelé. Deux enfants, dont une fille, surpris par une tempête de neige sont restés évanouis en route. Les secours étant arrivés à temps, on put les retirer de la neige vivants, mais dans un état très grave.

Dans la commune de Bazardjik, un nommé Hussein, sujet persan, et son domestique Ibrahim, ainsi qu'un enfant, sont morts de froid.

La neige étant tombée en abondance à Balikesser les voies de communication entre cette ville et Panderma ont été obstruées.

—o—

LA FILLE DE GARIBALDI

Teresita Canzio, qui vient de mourir à Gênes à l'âge de cinquante-huit ans, était l'un des quatre enfants que donna à Garibaldi sa femme Anita. Tous les quatre étaient nés dans l'Amérique du Sud, de 1844 à 1848, alors que Garibaldi combattait pour l'indépendance de l'Uruguay contre l'usurpateur Rosas. Deux étaient des garçons : Menotti et Riccioti ; des deux filles, Teresita, née en 1845, survécut seule. Elle eut dans sa jeunesse l'occasion de faire preuve d'un réel courage.

C'était au commencement d'octobre 1867. Garibaldi était à Caprera, gardé à vue par l'escadre italienne. Que faire ? Crispi, Cairoli, Guastalla, ayant encore confiance dans une entente avec Rattazzi, pensaient que Garibaldi devrait rester là et attendre le résultat des négociations secrètes, tandis que Canzio (le mari de Teresita) voulait tout rompre et faire fuir Garibaldi.

Teresita se rendit en barque de Caprera à la pointe de la Moneta et passa au milieu de l'escadre italienne. Mais en route elle fut reconnue par les matelots qui la conduisaient et qui la menacèrent.

— Voudriez-vous, leur dit-elle, venger sur une femme la honte de Lissa ?

Grâce à elle, Garibaldi put s'enfuir et se rendre à Mentana (1867) pour combattre pour l'achèvement de l'unité italienne.

Teresita Canzio vivait tranquillement à Gênes. Par une loi du 27 mai 1875 l'Italie avait fait don d'un million à Garibaldi et lui avait attribué une pension de 50,000 lire. A sa mort, cette pension fut répartie entre ses cinq enfants (il en avait eu deux de sa seconde femme) qui eurent chacun une pension de 10,000 lires.

La dernière fois que Teresita Garibaldi fit parler d'elle c'est en 1899. Quant le roi Humbert se rendit à Caprera, la fille de Garibaldi, devant la tombe de son père, demanda au roi la grâce des prisonniers politiques, grâce qui fut accordée peu après.

—o—

EN BELGIQUE

Habitations ouvrières. — Notre ami M. Dupré de Courtray, en sa qualité de secrétaire du comité de patronage des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance, vient d'adresser au ministre de l'industrie et du travail et au ministre de l'agriculture son douzième rapport sur les travaux du comité. C'est un document fort intéressant de 72 pages, édité à Tournai, chez M. J. Rimbout-Tricot, rue de Cologne, 12. La variété des questions traitées dans ce petit volume défie toute analyse et nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs qui s'intéresseraient à la question à l'ouvrage lui-même. La partie du rapport relative aux pensions de vieillesse est traitée avec une compétence toute particulière et présente au surplus à raison de la matière le plus vif intérêt.

Violent incendie à Cureghem. — Un incendie d'une extrême violence s'est déclaré mardi soir, vers onze heures et demie, dans la tannerie de Mme veuve Degreef, 116, rue de Liverpool, à Cureghem. Le feu a pris naissance dans un vaste bâtiment de derrière servant de séchoir et où étaient emmagasinées de nombreuses marchandises. A l'arrivée des pompiers, tout le bâtiment ne formait plus qu'un immense brasier. Ce n'est qu'après une heure que l'incendie put être circonscrit. Le bâtiment et son contenu sont devenus la proie des flammes. L'enquête ouverte par l'officier de police Vanderhaegen a démontré que l'incendie est dû à la chute, sur le plancher, d'un charbon ardent provenant d'un des braseros installés dans le séchoir. Les dégâts sont très importants.

Une amende salée. — Esther Wuillière et Julien Wilmart, de Recroi, étaient prévenus d'avoir introduit par fraude en Belgique pour un distillateur de Charleroi 168 bouteilles d'absinthe Pernod.

Le tribunal les a condamnés à 5,040 fr. d'amende pour fraude, 204 fr. pour non déclaration, 460 fr. pour la valeur des marchandises, à la confiscation des bouteilles, à quatre mois de prison, plus trois mois en cas de non payement de l'amende.

Coffre-fort enlevé. — Pendant l'avant-dernière nuit, des voleurs se sont introduits dans le bureau du receveur des contributions de Bourg-Léopold. Ils se sont emparés du coffre-fort, qui ne pèse pas moins de 400 kilos, et l'ont transporté dans une prairie, à cent mètres de là sur un volet arraché de la fenêtre. Les outils pour l'ouvrir leur manquaient sans doute, car ils ont défoncé le coffre *à l'aide de pierres enlevées* à la bordure de la route. Ils sont parvenus ainsi à pratiquer une ouverture par laquelle ils ont extrait une somme de plus de 10.000 francs.

—o—

NOS PIECES D'ARGENT

La Suisse a été récemment autorisée, par une convention de l'Union latine, à émettre pour 12 millions de pièces divisionnaires d'argent. Depuis plusieurs années, nos voisins manquaient complètement de cette monnaie, malgré des rachats fréquents en France.

Il faut dire que la Suisse, avant la dernière convention, n'avait droit d'émettre que 28 millions en pièces divisionnaires, et qu'en 1898, elle avait dû rendre à l'Italie, qui rapatriait sa monnaie d'argent, pour 26 millions de ces pièces.

D'autre part, les pièces divisionnaires se perdent très vite. Lorsque l'Italie fit rentrer les siennes, il en manquait pour environ 85 millions de francs, c'est-à-dire près de 34 pour cent. Si on appliquait la même proportion au stock de pièces divisionnaires que la France est autorisée à émettre, selon les diverses conventions de l'Union latine, on trouverait une perte d'environ 134 millions de francs, sur les 394 millions qui « devraient » être en circulation.

Ajoutons que la totalité de ces pièces n'est pas perdue pour la France. Beaucoup ont disparu à l'époque où, l'argent étant au pair, pouvait être échangé sans perte. Actuellement, les pays à étalon d'argent en absorbent encore une quantité appréciable.

Ce qu'il faut savoir

LE CODE POUR TOUS

Quittances sous signatures privées — Timbre de 10 centimes

Aux termes de l'article 18 de la loi du 23 août 1871, « sont soumis à un droit de timbre de 10 centimes : 1° les quittances ou acquits donnés au pied des factures et mémoires, les quittances pures et simples, reçus et décharges des sommes, titres valeurs ou objets, et généralement tous les titres, de quelque nature qu'ils soient signés ou non signés, qui emporteraient libération, reçu ou décharge ; le droit est dû pour chaque acte, reçu décharge ou quittance, et peut être acquitté par l'apposition d'un timbre mobile. Le droit de timbre de 10 centimes n'est applicable qu'aux actes faits sous signatures privées et ne contenant pas de dispositions autres que celles spécifiées au présent article. »

Sont également passibles du timbre de 10 centimes : 1° les quittances mentionnant la destination de la somme versée ; 2° celles qui sont délivrées sous réserve du remboursement des sommes versées en trop ; 3° les quittances ou acquits donnés au pied des factures ou mémoires, même lorsque les factures ou mémoires sont dûment timbrés.

En matière de Comptabilité publique, les factures ou mémoires doivent être établis sur papier timbré de dimension ; les quittances inscrites à la suite sont soumises au timbre de 10 centimes.

Dans les autres cas, les factures ou mémoires non acceptés ni acquittés peuvent être faits sans contravention sur papier non timbré. Acceptés, ils donnent lieu au timbre de dimension ; et acquittés, ils rendent exigible le droit de timbre de dix centimes.

Si les factures ou mémoires au lieu d'être suivis d'acquits proprement dits, sont revêtus de signes conventionnels de payement qui sont : 1° l'apposition sur une facture, par le créancier ou son représentant du mot « payé » ; 2° de l'inscription d'une estampille portant une date autre que celle de la facture et reproduisant le nom du créancier ou de sa maison ; 3° l'inscription des mots « pour acquit » suivis de l'estampille du vendeur, le droit de timbre de dix centimes est exigible.

Les quittances, reçus ou décharges inscrits sur des registres, livrets ou carnets, les mentions de paiement inscrites par un fournisseur sur le livret de son client sont sujet au timbre de dix centimes, ainsi que les quittances sous-seings privés écrites à la suite d'un acte de vente, d'obligation ou d'un bail.

Sont exceptés du droit de timbre de dix centimes, notamment les acquits inscrits sur les billets à ordre ou autres effets de commerce assujettis au timbre proportionnel, et les quittances de dix francs et au-dessous, quand il ne s'agit pas d'un à-compte ou d'une quittance finale sur la plus forte somme.

Une autre acceptation a été prononcée par une loi du 30 mars 1872, qui porte : « Article 4. — Sont exempts du droit de timbre les quittances, reçus ou décharges de toute nature, les reconnaissances et reçus donnés soit par lettre, soit autrement pour constater la remise d'effets de commerce à négocier, à accepter ou à encaisser. »

L'exception ne s'applique pas aux accusés de réception d'espèces, de billets de banque et de titres autres que les effets de commerce

Le droit de timbre est à la charge du débiteur. Néanmoins, le créancier qui a donné quittance, reçu ou décharge en contravention aux dispositions de l'article 18 sus-relaté, est tenu personnellement et sans secours nonobstant toute stipulation contraire, au paiement des droits frais et amendes.

Il n'y a d'exception que quand la quittance est délivrée par l'Etat.

Le timbre mobile de 10 centimes apposé sur les quittances, reçus ou décharges doit être collé et immédiatement oblitéré par l'apposition à l'encre noire, en travers du timbre, de la signature de celui qui donne reçu, ainsi que la date de l'oblitération.

Le millésime peut être porté en dehors du timbre, mais le quantième du mois doit être inscrit sur le timbre et partie en dehors, et elle peut être remplacée par une griffe à l'encre grasse faisant connaître la résidence, le nom du créancier et la date de l'oblitération.

H.

La Cuisine

LA CERVELLE DE BŒUF AU BEURRE NOIR

Faites dégorger une cervelle de bœuf pendant une heure ou deux dans de l'eau froide, après *l'avoir dépouillée de la peau qui l'enveloppe* ; faites-la cuire dans une casserole avec de l'eau en quantité suffisante pour qu'elle y baigne, un filet de vinaigre, un petit bouquet garni, quelques rouelles de carotte et d'oignon et une pincée de sel. Au bout de trois quarts d'heure d'ébullition, elle est cuite ; égouttez-la ; partagez-la en deux ; puis servez-la, entourée de persil frit, après l'avoir arrosée d'une sauce au beurre noir.

CHRONIQUE des SPORTS et des Jeux

JEU DE BALLE

La première catégorie à Anzin sera composée des frères Hubert Napoléon et Adonis Guisgand, de Jules et Gaston Corbeau.

A Jeumont, les « Rouges » joueront en seconde avec V. Ruelle, Maurage, Sowart, Cauderlier et Deladrière.

A St-Waast-les-Valenciennes, il y aura une partie de premières, chez le citoyen Lebon.

A Valenciennes, deux parties de premières sont en formation (Bonte-Walou) et Valenciennes (Recoop).

LES COQS

A LIEVIN

C'est dimanche prochain 11 janvier, qu'aura lieu, au gallodrome liévinois, tenu par M. Urbal-Caudron, rue J.-B. Defernez, un grand concours international de coqs, de 1.200 fr. de prix. Les meilleurs parties de la région se sont engagées et la lutte promet d'être chaude armip les 24 sociétés qui se sont données rendez-vous.

Un autre grand concours plus important aura lieu au même local le 8 mars prochain.

LA TEMPERATURE

AUJOURD'HUI, VENDREDI 9 JANVIER 1903 ; — 9e jour de l'année, 9e jour de la lune.

Lever du soleil à 7 h. 54 ; coucher à 4 h. 21.

Lever de la lune à midi 55 ; coucher à 4 h. 02 matin.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 1 minute sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 8 janvier :

Baromètre à 9 heures du matin : 756mm5.

Hausse depuis la veille : 7mm3.

Températures extrêmes depuis 24 heures : Minima, +3°5 aujourd'hui à 4 heures du matin ; maxima, +10°7 hier à 2 heures du soir.

Température de l'air : +7°5.

Etat hygrométrique : 79.

Etat du ciel : Nuageux.

Direction du vent : Sud.

Pluie tombée depuis 24 heures : 0mm2.

Temps probable pour vendredi : Temps doux et assez beau.

Savon Princesse Makoko, 0 fr. 75 le pain

GUÉRIR SANS OPÉRATION

Tel est le but de l'**INSTITUT RAMOGNINO** qui depuis plus de 35 ans, a obtenu des milliers de guérisons par son traitement

SANS OPERATION

dans les cas de :

CATARACTE, de toutes les affections des yeux ; de **HERNIE** ; de **SURDITE** ; de **GASTRALGIE**, de toutes les maladies de l'estomac et de beaucoup de maladies nerveuses réputées incurables.

Nous engageons vivement les personnes atteintes d'une des affections désignées ci-dessus, à écrire au **Dr de l'INSTITUT RAMOGNINO, 14, Place Clichy, à Paris** ; qui, dans un but humanitaire, leur enverra gratuitement une brochure contenant sa méthode, ainsi que de nombreuses attestations avec noms et adresses de personnes qui ont obtenu leur guérison radicale par cette merveilleuse découverte.

Lille, 44, Rue de Béthune

Le Gérant : Jean PIOTEIX.

Composé en commandite, par des ouvriers syndiqués, sur les machines « Linotypes » Walter Behrens, 119, rue Réaumur, Paris.

Imprimé sur rotative Derriey à 4 et 6 pages

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHES DE PARIS

Cours de clôture du 8 janvier

AVOINES. — Calmes. — Courant, 16 10 ; prochain, 16 25 ; Mars-Avril, 16 50 ; 4 mars, 16 60 ; 4 mai, 16 60.

SEIGLES. — Calmes. — Courant, 16 25 ; prochain, 16 25, Mars-Avril, 16 50 ; 4 mars, 16 50 ; 4 mai, 16 25.

BLES. — Calmes. — Courant, 21 75 ; prochain, 21 15 ; Mars-Avril, 22 10 ; 4 mars, 22 20 ; 4 mai, 22 20.

FARINES. — Calmes. — Courant, 28 70 ; prochain, 28 80 ; Mars-Avril, 28 95, 4 mars, 29 10, 4 mai, 29 25.

LIN. — Calme. — Courant, 63. » ; prochain, 60 75 ; Mars-Avril, 57 75 ; 4 mai, 56 25 ; 4 dern., 55 50.

SUCRES. — Soutenus. — Courant, 25 37 ; prochain, 25 62 ; 4 mars, 26 12 ; 4 mai, 26 50 ; 4 oct., 27 87.

COLZA. — Calme. — Courant, 53 25 ; prochain, 52 75 ; Mars-Avril, 54. » ; 4 mai, 54 25 ; 4 dern., 55 25.

ALCOOLS. — Fermes. — Courant, 43 50 ; prochain, 43 75 ; Mars-Avril, 44 25 ; 4 mai, 44 75 ; 4 dern., 39 75 ; Stock, 11.750.

COTE DE LA LAINE A ROUBAIX

Roubaix, 8. — On a coté, ce matin, en Bourse : 5 05 janvier ; 5 02 février ; 5 02 mars ; 5 05 avril ; 5 05 mai ; 5 07 juin ; 5 07 juillet ; 5 07 août ; 5 10 septembre ; 5 10 octobre ; 5 10 novembre ; 5 10 décembre.

Affaires enregistrées en Bourse, à midi : 5.000 kil. sur janvier à 5 02 ; 5.000 sur janvier à 5 05 ; 5.000 sur avril à 5 05 ; 5.000 sur septembre à 5 10. — Total, 20.000 kilos.

MARCHES DE LA REGION

MARCHE aux PORCS et VEAUX GRAS d'ARRAS

du 8 janvier

Il a été amené 77 porcs, qui ont été vendus de 0,975 à 1,025 le kilo vivant.

Les veaux, au nombre de 63, se sont vendus de 1. » à 1 20 le kilo vivant.

Baisse légère sur les porcs, mêmes cours pour les veaux.

BULLETIN FINANCIER

BOURSE DE PARIS

Paris, 8 janvier 1903.

Sur la clôture d'hier très ferme en *Rente*, les ordres sont arrivés nombreux aujourd'hui surtout de la part des baissiers apeurés. Aussi l'ouverture *est-elle très chaude à 100.30 et par la suite*, des réalisations des acheteurs de ces derniers jours, amènent un léger recul.

Le comptant ne cesse d'apporter son appoint, malgré l'avance des cours et les actions de *Chemins de fer* et le *Suez* reçoivent toujours des achats de la même source.

Les valeurs de Cuivre se ressentent beaucoup des offres de réalisations qui sont activées par une petite baisse du métal. Le *Rio Tinto* qui avait le plus monté rencontre aussi le plus grand nombre de vendeurs.

Les *Rentes étrangères* entretiennent un important courant de transactions, l'*Extérieure* surtout est remarquable par sa fermeté et entraîne avec elle le Brésil.

La *Banque d'Espagne* vient d'ouvrir à Paris un crédit en francs de 100 millions aux Compagnies des *Chemins de fer espagnols*. Cette mesure donne du courage à tous les spéculateurs engagés en Extérieure et surtout en *Chemins espagnols*.

L'action *Saragosse* que nous n'avons cessé de recommander s'avance à 352. Le cours de 400 doit être conquis avec le temps. La plus-value des recettes de cette Compagnie a été pour 1902 de six millions 750 mille francs, tout concourt donc à favoriser cette affaire.

Avec le crédit de 100 millions dont nous venons de parler, nous allons sûrement voir venir l'amélioration du change et il faut espérer que cette première mesure pratique sera bientôt suivie d'autres sur lesquelles M. Villaverde a émis un avis favorable.

On semble aujourd'hui ne pas s'inquiéter des nouvelles contradictoires concernant la Turquie, les échanges se font très paisiblement sur ce compartiment sans aucune trace de lourdeur.

La *Banque Ottomane* est préférable pour ceux qui s'occupent de la sécurité et les chances de plus-values peuvent aussi entrer en ligne de compte.

Une valeur qui ne faisait plus parler d'elle et qui vient de se réveiller, c'est le *Gaz Parisien*. Les délégués de financiers américains sont arrivés dans le but de s'accaparer du Gaz à Paris comme ils ont l'intention de le faire dans d'autres villes d'Europe et d'autre part le Comptoir National d'Escompte a déposé un projet sur la même question à la Préfecture de la Seine.

Malgré l'attrait des affaires au Parquet, la Coulisse assez effacée hier, reprend son courant et toutes les affaires *Sud-Africaines* sont fermes.

—o—

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 8 janvier 1903.

La séance est bien meilleure que toutes celles de la quinzaine précédente. Le comptant qui faisait défaut donne maintenant plus libéralement. Les compartiments Sidérurgiques et charbonniers s'en ressentent et tous les cours sont en progression. Les valeurs de Zinc sont aussi demandées.

L'arbitrage amène également beaucoup d'affaires en coulisse.

—o—

BOURSE DE LILLE

Lille, 8 janvier 1903.

C'est la continuation de la hausse presque générale avec un temps d'arrêt pour quelques valeurs. *La Clarence* justifie nos prévisions au cours de 570 en nouvelle avance de 20 francs et une taille de 50 francs depuis l'avant-dernier cours. Notre impression craintive d'hier sur le marché trop rapide des cours s'accentue et nous pensons bien que l'on ne tardera pas à s'arrêter dans le mouvement et même un recul prochain n'est pas impossible.

BOURSES

Paris, Bruxelles, Lille

du 8 Janvier 1903

BOURSE DE PARIS

Fonds d'Etats

	Ouvert.	Clôture
3 0/0	100 30	100 22
3 0/0 amortissable	... ..	99 80
Italien	102 40	102 40
Russe Consolidé 4 0/0	... ..	... ..
Russe 3 0/0	... ..	87 75
Argentin 1896	... ..	70 90
Argentin 1900	74 15	74 15
Serbe	... ..	79 15
Brésil 5 0/0	90 50	90 72
Brésil 4 0/0	76 75	76 80
Ext. Espagne 4 0/0	88 05	87 92
Portugais 3 0/0	31 60	31 57
Turc, série B	... ..	58 ..
Turc, série C	32 37	32 25
Turc, série D	29 70	29 60
Lots Turcs	121 3/4	122 1/2
Bulgare	... ..	... ..

Etablissements de Crédit

Banque de France	3780 ..	3775 ..
Banq. Paris et Pays-Bas	1088 ..	1086 ..
Compt. nat. Escompte	590 ..	594 ..
Crédit Foncier	745 ..	745 ..
Crédit Lyonnais	1090 ..	1086 ..
Société Générale	... ..	... ..
Banq. fr. Comm. et Ind.	... ..	... ..
Société franç. Mines d'or	... ..	... ..
Robinson Bank	132 ..	133 ..
Banque Ottomane	594 ..	595 ..
Banque Imp. Autrich.	... ..	... ..

Chemins de fer. — Transports. — Actions

Est	... ..	... ..
P.-L.-M.	1440 ..	1440 ..
Midi	... ..	... ..
Nord	1855 ..	1856 ..
Orléans	1521 ..	1523 ..
Ouest	... ..	... ..
Métropolitain	608 ..	606 ..
Omnibus	684 ..	683 ..
Wagons-Lits	266 ..	266 ..
Traction	18 1/2	18 ..
Thomson Houston	630 ..	628 ..
Est Parisien	111 ..	115 ..
Industrie Electrique	... ..	208 ..
Lombards	... ..	... ..
Méridionaux Italiens	... ..	673 ..
Nord Espagne	276 ..	218 ..
Saragosse	352 ..	352 ..
Andalous	202 ..	204 ..

Valeurs Industrielles

Suez	3875 ..	3870 ..
Dynamite Centrale	561 ..	... ..
Gaz Parisien	800 ..	806 ..
Métaux	445 ..	450 ..
Sels gemmes	445 ..	450 ..
Sosnowice	1640 ..	1645 ..
Fives-Lille	... ..	... ..
Sucreries Fives-Lille	... ..	... ..
Tabacs Ottomans	... ..	... ..
Kertch	43 1/2	43 ..
Briansk	296 ..	298 ..
Malfidano	... ..	470 ..
Tharsis	104 ..	106 ..
Rio-Tinto	1071 ..	1069 ..
Laurium Grec	78 50	78 50

Valeurs Sud-Africaines

	Ouvert.	Clôture
Chartered	92 25	93 75
Cape Copper	64 25	64 50
Goldfields	207 ..	206 ..
De Beers	575 ..	571 ..
East Rand	214 1/8	215 1/2
Ferreira	613 ..	613 ..
Geldenhuis Estate	177 50	177 ..
Geers	83 ..	83 1/2
[illegible]	88 75	88 75
Mozambique	41 3/4	42 ..
Rand Mines	287 ..	288 ..
Randfontein	86 ..	87 ..
Robinson Gold	285 ..	284 50
Dynamite-Transvaal	— ..	— ..

Emprunts de Villes et Obligations

	Précéd. Clôture	Cours du jour
Ville de Paris 1865 4 0/0	566 ..	569 ..
— 1869 3 0/0	451 ..	449 ..
— 1871 3 0/0	408 ..	408 75
— 1875 4 0/0	575 ..	569 75
— 1892 2 1/2	382 ..	384 ..
— 1898 2 0/0	416 ..	415 50
— 1899 2 0/0	... ..	... ..
Roubaix-Tourcoing	... ..	... ..
Amiens	118 ..	117 50
Lyon	102 ..	102 50
Marseille	408 ..	410 ..
Bordeaux	519 ..	... ..
Lille 3 0/0	120 75	... ..
Crédit Fonc., bons 1887	50 ..	50 50
— 1888	49 50	50 ..
Communales 1879	497 50	498 ..
— 1880	506 ..	505 ..
— 1891	402 50	401 50
— 1892	472 50	472 50
— 1899	490 ..	490 ..
Foncières 1879	505 50	504 75
— 1883	458 ..	458 50
— 1885	483 ..	483 ..
— 1895	485 ..	482 ..
Ch. de fer Nord 3 0/0 an.	469 50	468 ..
— 3 0/0 no.	578 ..	478 ..
— 2 1/2	432 50	434 50
Est 3 0/0 ancien	464 50	464 50
— 3 0/0 nouveau	468 ..	468 ..
— 2 1/2 —	420 ..	419 25
Ouest 3 0/0 ancien	461 50	461 75
— 3 0/0 nouveau	466 50	466 50
— 2 1/2 —	420 ..	419 ..
P.-L.-M. 3 0/0 ancien	462 ..	461 25
— 3 0/0 nouveau	468 ..	466 50
— 2 1/2 —	420 ..	420 50
Orléans 3 0/0 ancien	466 75	466 ..
— 3 0/0 nouveau	461 50	... ..
— 2 1/2 —	419 25	420 50
Bône-Guelma	460 ..	460 50
Est Algérien	460 ..	460 ..
Ouest Algérien	457 ..	456 ..
Départements 3 0/0	453 ..	454 ..
Economiques 3 0/0	448 ..	448 ..
Sud France 3 0/0	438 ..	431 50
Andalous 3 0/0 1re série	286 ..	291 ..
— 3 0/0 2e série	287 ..	291 ..
Nord Esp. 3 0/0 1er hyp.	346 50	348 ..
— 3 0/0 2e —	340 ..	342 ..
— 3 0/0 3e —	385 ..	399 50
Saragosse 3 0/0 1re hyp.	388 ..	380 ..
— 2e —	378 ..	380 ..
Asturies 1re hypoth.	... ..	... ..
— 2e —	... ..	... ..
Pampelune 3 0/0	329 50	331 ..
Autrich. anc. 1re hyp.	472 75	473 ..
— nouv. 1re hyp.	463 50	467 ..
Lombards	310 ..	310 ..
Wagons-Lits	484 ..	484 ..
Suez 5 0/0	645 25	647 ..
Suez 3 0/0	497 ..	496 ..
Panama 5 0/0	57 75	57 25
— 3 0/0	30 ..	29 ..
— 4 0/0	44 ..	43 50
Panama 1re série	71 25	70 50
— 2e série	67 ..	65 75
— 3e série	140 ..	139 ..
Panama à lots (Bons)	... ..	... ..

BOURSE DE BRUXELLES

Fonds d'Etat et Lots

	Précéd. Clôture	Clôture du jour
Rente Belge 3 0/0	99 80	99 [illegible]
Ville d'Anvers 1887	107 1/8	108 ..
Ville de Bruxelles [illegible]	109 1/2	[illegible]
Ville de Gand 1896	94 3/4	94 75
Lots Congo	[illegible]	[illegible]

Métallurgie

Brianck	... ..	298 ..
Cockerill	1702 ..	1715 ..
Ougrée	1070 ..	1075 ..
Sarrebrück	... ..	7550 ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Zincs

Asturienne	[illegible]	[illegible]
Ebhida	[illegible]	[illegible]
Nouvelle Montagne	[illegible]	[illegible]
Vieille Montagne	[illegible]	[illegible]
Silésie	[illegible]	[illegible]

Valeurs de Tractions

Tramways de Lille	[illegible]	[illegible]
Métropolitain	[illegible]	[illegible]
Parisienne Electrique	[illegible]	[illegible]

Charbonnages

Anderlues	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bois d'Avroy	[illegible]	[illegible]
Chevalières à Dour	[illegible]	[illegible]
Dahlbusch	[illegible]	[illegible]
Espérance et Bon. Fort.	[illegible]	[illegible]
Fontaine-Lévêque	[illegible]	[illegible]
Gouffre	[illegible]	[illegible]
Grand Buisson	... ..	... ..
Grande Machine à feu	... ..	... ..
Hornu	1767 ..	[illegible]
Houillères unies	240 ..	240 ..
Boringe Central	665 ..	[illegible]
Levant du Flénu	... ..	[illegible]
Mariemont	... ..	[illegible]
Noel Sart Culpart	1160 ..	1160 ..
Nord de Charleroi	[illegible]	[illegible]
Patience-Beaujonc	... ..	[illegible]
Produits au Flénu	[illegible]	... ..
Réunis de Charleroi	1212 ..	[illegible]
Sacré Madame	3450 ..	[illegible]
Trieu Kaisin	816 ..	[illegible]

BOURSE DE LILLE

Aniche	915 ..	917 ..
Anzin	... ..	[illegible]
Bully-Grenay	4150 ..	[illegible]
Bruay	591 ..	590 ..
Carvin	2060 ..	2050 ..
— 1/5	415 ..	... ..
Clarence	560 ..	570 ..
Courrières	2530 ..	2535 ..
Crespin	145 ..	145 ..
Douchy	... ..	1085 ..
Dourges	248 ..	249 ..
Drocourt	... ..	[illegible]
Escarpelle	905 ..	910 ..
Ferfay	... ..	... ..
Fouquières	... ..	... ..
Flines	570 ..	... ..
Lens	[illegible]	[illegible]
Liévin	[illegible]	[illegible]
Ligny	... ..	405 ..
Marles 30 0/0	[illegible]	1899 ..
— 70 0/0	1995 ..	1990 ..
Marly	... ..	270 ..
Meurchin	2540 ..	2544 ..
Ostricourt	1260 ..	1260 ..
Thivencelles	580 ..	581 ..
Vicoigne (20e)	... ..	1060 ..
Denain-Anzin	1025 ..	[illegible]
Act. Poulier-Longhaye	446 ..	... ..
Obl. — 4 0/0	... ..	485 ..
Parts bénéficiaires	... ..	... ..

FEUILLETON DU 10 JANVIER. — N° 111

BORGIA !

Grand Roman Populaire

PAR

Michel ZEVACO

LXIII

La tartane « La Stella »

Ils se rendirent sur le port, Spadacape conduisant en main les deux chevaux.

Ils ne tardèrent pas à trouver la *Stella* accotée à une sorte d'appontement.

Les chevaux furent embarqués.

Car tout était prévu par les patrons de ces petits bâtiments qui se livraient à des commerces de toute nature.

A quatre heures du matin, comme il l'avait dit, le patron Giuseppo fit larguer les amarres, leva l'ancre et la manœuvre de la voilure commença aussitôt.

Ragastens et Spadacape se tenaient sur le pont près du timonier.

Outre celui-ci et le patron, l'équipage comprenait six matelots.

Ils s'aidaient pour hisser en cadence, d'un refrain monotone et doux qu'ils chantaient d'une voix éraillée.

Une heure après environ, la *Stella* avait quitté le port et tendait ses voiles rouges qui flamboyaient sous les rayons du soleil levant.

A ce moment, tout étant en bon ordre, et le navire flottant sur une mer paisible, le patron Giuseppo s'approcha de Ragastens.

— Vous voyez que je ne vous ai pas trompé, *dit-il en montrant le sillage qui s'étendait* à l'arrière, striant de blanc l'immensité bleue.

— Oui, vous aviez raison : la *Stella* est une bonne marcheuse.

— Et nous avons bon vent.

Puis Giuseppo se tut.

Il avait l'air embarrassé et paraissait avoir quelque chose à dire.

Tout à coup il se décida :

— A propos, j'ai oublié cette nuit de vous prévenir... oh !... ce n'est pas grave.

— Quoi ?... Parlez donc !

— Eh bien, nous allons en Sardaigne ; nous y allons même directement ; mais je pense que cela ne vous ennuiera pas trop que *je m'arrête en route...*

— Vous arrêter !... Où cela ?...

— Oh ! le temps de tirer quelques bordées devant Caprera, de toucher l'île, puis nous repartons aussitôt.

— Vous touchez Caprera ! s'écria Ragastens.

— Je réponds de tout, fit le patron à voix basse. Il n'y a aucun danger. Et d'ailleurs, je n'arrêterai que pour déposer deux passagers.

Le cœur de Ragastens se mit à battre violemment.

Il pâlit un peu.

Giuseppo remarqua cette pâleur, et clignant de l'œil il ajouta :

— Ne craignez donc rien ! Les deux passagers sont inoffensifs... Un jeune homme et une vieille femme.

— Et ils vont à Caprera ?

— Oui ! J'ai fait marché avec eux hier soir, ils ont passé la nuit à bord.

Peut-être bien qu'ils avaient plus que vous encore intérêt à se cacher.

— Où sont-ils ?

— Dans leurs cabines que je leur ai aménagées à l'avant... Mais enfin, cela ne vous ennuie pas, n'est-ce pas ? que je touche Caprera ?

— Non... au contraire.

Giuseppo regarda Ragastens d'un air étonné.

Il ne comprenait pas. *Mais en homme* habitué à respecter tous les secrets du moment qu'on le payait, il se tut et parut s'absorber dans un examen sérieux de sa voilure.

Ragastens était demeuré tout étourdi.

— Où est ma cabine, à moi ? demanda-t-il au bout d'un instant.

— Là... Descendez par cette écoutille, vous trouverez deux bons hamacs, si vous voulez vous reposer.

— J'en ai grand besoin... A propos, patron Giuseppo, il est inutile, vous entendez bien, que vos passagers connaissent ma présence à votre bord.

— Compris ! fit le marin en clignant des *yeux*.

Ragastens fit signe à Spadacape de le suivre et s'enfonça par une petite échelle, dans l'écoutille qui lui avait été indiquée, très sûr que le patron de la *Stella* garderait scrupuleusement le secret.

— Spadacape, dit Ragastens lorsqu'ils furent seuls, il y a deux passagers à bord.

— Je le sais, monsieur, j'ai entendu.

— Ces deux passagers débarquent à Caprera !...

— Oui ! Eh bien, ce sera pour moi une occasion d'y débarquer aussi.

Spadacape, il faut absolument savoir qui sont ces deux passagers et ce qu'ils vont faire à Caprera.

— C'est à quoi je pensais, monsieur.

Tout en causant, Spadacape furetait dans l'étroit espace que le patron de la *Stella* avait pompeusement appelé une cabine et n'était guère qu'un réduit servant de débarras.

Seulement on y avait accroché deux hamacs qui se balançaient lentement au gré des mouvements du navire.

Dans le réduit, il y avait des cordages, de la toile, des pièces de liège, des instruments de cuisine sommaire...

Spadacape finit par découvrir dans un coin un vieux bonnet *phrygien et une chemise* avec une ceinture rouge de matelot.

— Voilà mon affaire ! murmura-t-il.

En dix minutes, il eut opéré sa transformation et apparut les jambes nues, la poitrine découverte, le bonnet phrygien sur la tête.

Ainsi habillé — ou déshabillé — il ne se distinguait en rien des autres matelots de la *Stella*.

— Monsieur le chevalier, dit-il, ne bougez pas d'ici et ne vous montrez pas. Avant une heure, je vous apporte des renseignements exacts.

— J'aurais préféré aller moi-même m'assurer ...

— Allons donc, monsieur ; je vous suis supérieur au moins sur un point : dans l'art d'écouter aux portes et de tout voir sans rien regarder !

Sur ce mot, Spadacape s'élança par la petite échelle sur le pont où le patron Giuseppo se promenait de long en large surveillant ses voiles et jetant parfois un bref commandement.

Il ne manifesta aucune surprise de voir Spadacape déguisé en matelot.

Quant aux hommes de l'équipage, ils étaient admirablement dressés à ne s'émouvoir de rien ; ils étaient d'une indifférence superbe pour tout ce qui ne les regardait pas directement. Ils faisaient un voyage, touchaient leur paye quand il n'y avait pas de prise, leur part quand l'occasion se présentait de dépouiller à la douce quelque goélette égarée au détour d'un rocher, puis, revenus à terre, mangeaient et buvaient leur argent : ils ne s'inquiétaient pas du reste.

Spadacape fut donc très à son aise pour manœuvrer.

Il s'approcha du patron de la *Stella*.

— Où sont les deux passagers ? lui demanda-t-il à voix basse.

— A l'avant. *Il paraît* qu'ils vous inquiètent... J'en réponds pourtant !

— Une précaution n'est jamais inutile.

Giuseppo leva les épaules, comme pour dire :

— Après tout, ce n'est pas mon affaire !...

Spadacape, insensiblement, se dirigea vers l'avant du navire. Là, sur le pont même, attachés dans des stalles étroites dont les flancs les maintenaient contre les mouvements du tangage, il vit son cheval et celui du chevalier.

L'idée lui vint aussitôt que les passagers de l'avant ne manqueraient pas d'apercevoir aussi les chevaux dès qu'ils monteraient sur le pont.

Il revint à Giuseppo.

— Nos chevaux ? dit-il.

— Eh bien ?... On va les voir, n'est-ce pas ?...

— Oui ! Et on saura que nous sommes à bord.

— Prévu ! fit Giuseppo avec son rire de *porte rouillée. Si on me demande à qui sont* les bêtes, je réponds que ce sont deux chevaux que je conduis en Sicile, pour le compte d'un seigneur qui les attend.

— Bon ! fit Spadacape rassuré.

Et de nouveau, il se dirigea vers l'avant, songeant que maître Giuseppo était un homme précieux, sachant à fond son double métier.

A l'avant, s'ouvrait une écoutille semblable à celle de l'arrière.

Là aussi, une petite échelle permettait de descendre dans les flancs du bâtiment.

Près de l'écoutille se dressa un rouleau de cordages.

Spadacape s'allongea près de ces cordages, comme un matelot désœuvré qui s'apprête à faire un bon somme.

Et il manœuvra de telle sorte que sa tête, peu à peu, se trouva placée sur le rebord de l'écoutille.

D'abord il ne vit rien. Puis, ses yeux s'étant accoutumés à l'obscurité du réduit où ils plongeaient leur regard, Spadacape finit par apercevoir dans l'angle le plus noir une vieille femme qu'il n'avait jamais vue.

Près d'elle, un jeune homme qu'il reconnut aussitôt pour l'avoir aperçu de loin, dans *le cortège du pape, les jours de cérémonie*.

C'était l'abbé Angelo qui passait à Rome pour l'un des grands favoris de Sa Sainteté.

Ces deux personnages étaient silencieux et échangeaient à de vagues intervalles des paroles indifférentes.

Ils paraissaient s'absorber en l'ennui de la traversée qu'ils tâchaient de prendre en patience.

Pendant plus de deux heures, Spadacape guetta, écouta.

Mais il ne vit rien, n'entendit pas un mot qui pût lui laisser entrevoir les intentions des deux voyageurs.

Désormais rassuré, il se leva, revint auprès de Ragastens.

— Eh bien ? demanda celui-ci.

— Rien à craindre, monsieur le chevalier. J'ai reconnu l'homme : c'est un jeune abbé *qui fait partie de la maison du pape*, l'abbé Angelo.

Ce nom n'apprenait rien à Ragastens.

(A suivre.)